

# Concevoir son système en maraîchage bio-intensif

Organisée en partenariat avec la FD CIVAM du Gard et CORAL Occitanie/ Labellisée Eco-phyto par Vivea

## Objectifs

Créer son entreprise de maraîchage bio efficace et rémunératrice selon la méthode Fortier-Coleman. Apprendre à concevoir et à mettre en place une exploitation maraîchère bio-intensive

## Enjeux

Produire beaucoup sur une petite surface, en toute saison et en utilisant très peu d'énergies fossiles, le tout en dégagant un revenu raisonnable tel est le défi que relève le maraîchage bio-intensif. Cependant de telles performances ne laissent rien au hasard, et la mise en place d'une entreprise de ce type suppose une préparation bien plus importante que dans le modèle traditionnel.

## Contenu

Jour 1 : Conception d'une exploitation de maraîchage bio-intensif :

- Présentation de la formation, du formateur et des participants
- Détermination des recettes prévisionnelles (Déterminer son objectif annuel de recette, Calculer les recettes prévisionnelles (méthode, choix des cultures...)
- Les éléments clés pour la conception en maraîchage bio-intensif (MBI) : l'agriculteur, le jardin, les serres, l'irrigation, l'outillage, le matériel, la fertilité etc...

Jour 2 : Mise en place d'une exploitation de maraîchage bio-intensif

- Réalisation : la mise en place de l'entreprise de maraîchage bio-intensif
- L'agriculteur : mise en condition, formations complémentaires
- Les jardins : tracé, techniques de première mise en culture
- Les serres : équipement
- L'irrigation primaire: tracé
- L'irrigation finale : préparation, types de montage, mise en oeuvre selon le type, automatisation
- Les clôtures : préparation du matériel, techniques de montage
- L'achat de l'outillage : neuf/occasion (critères)
- L'achat du matériel : neuf/occasion, fournisseurs (types), relations aux fournisseurs
- L'achat des intrants : fournisseurs (types), relation aux fournisseurs
- Les couverts non végétaux, voiles, bâches et filets : méthodes d'installation
- La commercialisation : stratégies

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**22 nov 2022** 34700 Lodève  
09:00 - 17:00 (7hrs)

**30 nov 2022** 34700 Lodève  
09:00 - 17:00 (7hrs)

JeanFrançois  
Cavalier. Ancien maraîcher, a conçu, réalisé et conduit  
une entreprise  
de maraîchage bio-intensif  
prospère en adaptant la méthode Coleman/Fortier.

JeanFrançois  
Cavalier. Ancien maraîcher, a conçu, réalisé et conduit  
une entreprise  
de maraîchage bio-intensif  
prospère en adaptant la méthode Coleman/Fortier.

## Co-organisateur(s)



## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

--

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 22/11/2022

## Tarifs

Adhérent 420€

Non adhérent 420€

Non agricole 420€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

Gratuit éligibles VIVEA, autre fonds de  
formation, nous contacter

## Plus de renseignements

Mendès Céline

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

Fax. 04 67 06 55 75

N° d'organisme de formation :

91340782734

## Taux de satisfaction : %



**Modalités d'accès :** Accessibilité

PSH : Pour les personnes en situation de  
handicap, merci de nous contacter afin  
d'étudier les aménagements possibles.

Code postal : \_\_\_\_\_  
-----  
Commune \_\_\_\_\_  
--  
Courriel \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : \_\_  
-----

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))